

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'HABITAT DE L'UBANISME ET DE LA VILLE**  
**ET DE L'A MENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ADRAR**

**2<sup>eme</sup> MISE EN DEMEURE**

- ❖ Vu le Marché visé par la commission des marchés de la wilaya en date du 22/05/2025 sous le numéro 109 et par le contrôleur financier sous le numéro 491 en date du 26/05/2025, portant la réalisation Lot N°02: joint B Bloc Pédagogique + Sanitaires élèves et Annexes de l'opération Étude, suivi et réalisation d'une école primaire type 02 au niveau du site des 1650 logements, Pos 07 route de l'aéroport commune d'Adrar wilaya d'Adrar (cites d'habitat intégrées 2025)
- ❖ Vu l'ordre de service numéro : 57 du 27/05/2025 prescrivant le démarrage des travaux.
- ❖ Vu le délai d'exécution fixé à 06 mois.
- ❖ Suite à non soumission de votre part à la mise en demeure n°01 publiée dans les journaux en arabe ELASSIMA NEWS et en français DK NEWS en date du 07/02/2026
- ❖ Suit à la visite du chantier effectuée par nos services le 13/04/2026, ou il à été constaté que l'entrepreneur n'avait pas respecté ses engagement concernant l'accélération du rythme des travaux et le renforcement du chantier par une main-d'œuvre qualifiée pour remédier aux retards d'achèvement .

**L'entreprise BEN SALEM MOSTAPHA domicile CENTRE VILLE IN SALAH**

Reprendre les travaux et renforcer le chantier en moyen humains et matériels pour rattraper le retard enregistré dans un délai de (08) jours à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure sur le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Faute de quoi des mesures coercitives réglementaires seront appliqué à l'encontre de l'entreprise.